

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

CONSERVATEUR DOUBLE OPPORTUNITÉ MAI 2031 G2

Le présent produit est dénommé ci-après « **Conservateur Double Opportunité Mai 2031** »

Initiateur du produit : **Les Assurances Mutuelles Le Conservateur** - Entreprise régie par le Code des assurances.

Siège social : 59 rue de la Faisanderie – 75116 Paris. www.conservateur.fr. Appelez le 01 53 65 72 31 pour de plus amples informations.

Les Assurances Mutuelles Le Conservateur sont soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09.

ISIN : FR1459AB1488

Date de production du document d'informations clés 22/01/2024.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Le produit est un titre de créance de droit français. Ce produit ne génère pas d'intérêts. Les obligations de paiement de l'initiateur du produit sont garanties par Barclays Bank PLC.

Durée

Le produit a une échéance fixe et sera échu le 12 mai 2031, à moins qu'un événement de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur ne se produise.

Objectifs

Le produit offre un potentiel d'appréciation du capital et ne génère pas d'intérêts. Le montant que vous recevrez à l'échéance du produit n'est pas connu à l'avance et dépendra de la performance de l'indice EURO STOXX 50[®] ESG (l'actif sous-jacent). Le produit sera échu au plus tard le 12 mai 2031. Toutefois, le produit peut être remboursé par anticipation en fonction de la performance de l'actif sous-jacent. Chaque titre de créance a une valeur nominale de 1 000 EUR. Le prix d'émission est fixé à 100,00 % de la valeur nominale. Le produit sera coté à la bourse Luxembourg Stock Exchange). La date d'émission est le 24 janvier 2024.

Fonction de remboursement par anticipation : le produit pourra être remboursé de façon anticipée au gré de l'Émetteur, de manière purement discrétionnaire, aux dates de remboursement suivantes : 12 mai 2025, 12 mai 2026, 12 mai 2027, 12 mai 2028, 12 mai 2029 et 12 mai 2030.

En cas de remboursement par anticipation, vous recevrez à la date du paiement du remboursement par anticipation de l'année en cours un paiement égal à 100 % du capital initial majoré de 5 % par année écoulée depuis la date d'évaluation initiale (26 avril 2024).

Remboursement à la date d'échéance: si le produit n'a pas été remboursé par anticipation au gré de l'Émetteur, vous recevrez à la date d'échéance (le 12 mai 2031) :

- si le niveau de référence final est supérieur ou égal au niveau de référence initial, un paiement directement lié à la performance de l'actif sous-jacent. Ce paiement sera égal au montant nominal du produit multiplié par le niveau de référence final divisé par le niveau de référence initial. Toutefois, si ce montant est supérieur à 1 550,00 EUR, vous recevrez 1 550,00 EUR (le paiement maximum) et si ce montant est inférieur à 1 140,00 EUR, vous recevrez 1 140,00 EUR ;
- si le niveau de référence final est inférieur au niveau de référence initial mais supérieur ou égal à 45,00 % du niveau de référence initial, vous recevrez un paiement égal à 1 000,00 EUR plus un montant directement lié à la performance de l'actif sous-jacent. Ce montant sera égal au montant nominal du produit multiplié par 100 % moins le niveau de référence final divisé par le niveau de référence initial. Toutefois, si ce montant est inférieur à 1 140,00 EUR, vous recevrez 1 140,00 EUR.
- si le niveau de référence final est inférieur à 45,00 % du niveau de référence initial, vous recevrez un paiement égal à 2 200,00 EUR multiplié par (a) le niveau de référence final divisé par (b) le niveau de référence de l'indice initial. Cependant, si ce montant est inférieur à 0 EUR, vous recevrez 0 EUR. Certaines dates spécifiées ci-dessous sont susceptibles d'être ajustées si la date en question n'est pas un jour ouvré ou un jour de négociation (selon le cas). Tout ajustement peut affecter le rendement, le cas échéant, que vous recevrez.

Les termes du produit prévoient également qu'en cas de survenance d'événements exceptionnels, des adaptations peuvent être apportées au produit et/ou l'initiateur du produit peut résilier le produit de façon anticipée. Ces événements sont spécifiés dans les termes du produit et concernent principalement l'actif sous-jacent, le produit et l'initiateur du produit. Le rendement (le cas échéant) que vous recevrez lors d'une telle résiliation anticipée est susceptible d'être différent des rendements des scénarios décrits ci-dessus et peut être inférieur au montant que vous avez investi.

Émetteur	Barclays Bank PLC.	Valeur nominale du produit	1 000 EUR pour une part
Notation de l'émetteur	A+ (SSP), A1 (Moody's), A+ (Fitch)	Niveau de référence initial	Le niveau de référence à la date d'évaluation initiale
Garant	Barclays Bank PLC.	Niveau de référence	Le niveau de clôture de l'actif sous-jacent selon la source de référence
Actif sous-jacent	Euro Stoxx 50 [®] ESG ISIN : CH0469557521 Bloomberg : SX5EESG	Source de référence	Stoxx
Cours d'émission	100,00 % de la valeur nominale du produit	Niveau de référence final	Le niveau de référence à la date d'évaluation finale
Devise du produit	EURO (EUR)	Date d'évaluation initiale	26 avril 2024
Date d'émission	24 janvier 2024	Date d'évaluation finale	28 avril 2031
Date d'échéance / terme	12 mai 2031	Dates de remboursement par anticipation	12 mai 2025 / 12 mai 2026 / 12 mai 2027 / 12 mai 2028 / 12 mai 2029 / 12 mai 2030

(1) Hors défaut et/ou faillite de l'Émetteur. Hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au Contrat et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. En cas de désinvestissement du support avant l'échéance (rachat total ou partiel du Contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente de capital partiel ou total si le Contrat et la réglementation le prévoient ou dénouement par décès), le prix de rachat dépendra de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau de l'indice sous-jacent (Euro Stoxx 50[®] ESG), des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur. Cela pourra entraîner un risque de perte en capital non mesurable a priori. Pour une part de Conservateur Double Opportunité Mai 2031, la valeur nominale est de 1 000 €.

Investisseurs de détail visés

Ce produit peut être investi par les souscripteurs ou adhérents des contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite supplémentaire dans le cadre de ces contrats.

Ce produit est destiné à des clients non professionnels (dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou d'épargne retraite supplémentaire - en unités de compte) recherchant une durée de placement de long terme conforme à celle du produit :

1. qui ont la capacité de prendre une décision d'investissement éclairée grâce à une compréhension et des connaissances suffisantes du produit et de ses risques et avantages spécifiques, avec une expérience passée dans l'investissement et/ou la détention d'un nombre de produits comparables qui fournissent une exposition similaire au marché, soit de manière indépendante, soit par un conseil professionnel ;
2. qui disposent d'un horizon d'investissement qui correspond à la période de détention recommandée précisée ci-dessous ;
3. qui acceptent le risque que l'initiateur ou l'Émetteur puisse ne pas payer ou exécuter ses obligations au titre du produit et peuvent supporter une perte totale de leur investissement ;
4. qui sont prêts à accepter un niveau de risque pour obtenir des rendements potentiels conformes à l'indicateur synthétique de risque présenté ci-dessous.

Ce produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient un rachat (ou un transfert ou déblocage exceptionnel dans le cadre d'une adhésion à un contrat d'épargne retraite supplémentaire) des capitaux investis sur le support Conservateur Double Opportunité Mai 2031, avant la durée de placement recommandée. Ce produit comporte des risques de perte en capital. Le support ne peut pas être proposé aux États-Unis, ni aux ressortissants des États-Unis, ni en dehors de la France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



RISQUE LE PLUS FAIBLE

RISQUE LE PLUS ÉLEVÉ



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'au 12 mai 2031. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour. Vous pourriez subir des coûts supplémentaires importants si vous sortez du produit avant échéance.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement. Toutefois, vous bénéficiez peut-être d'un système de protection des consommateurs (voir la section « Que se passe-t-il si nous ne sommes pas en mesure d'effectuer les versements ? »). L'indicateur présenté plus haut ne tient pas compte de cette protection.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pire performances, ainsi que la performance moyenne de l'indice de référence approprié au cours des 5 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée	7 ans et 3 mois		
Exemple d'investissement :	10 000 €		
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez suite à un remboursement par anticipation ou à l'échéance le 12 mai 2031 (Période de détention recommandée)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions (le produit est remboursé le 12 mai 2031)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5 495 €	4 353 €
	Rendement annuel moyen	-45,05 %	-10,77 %
Scénario défavorable (le produit est remboursé le 12 mai 2031)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 922 €	8 816 €
	Rendement annuel moyen	-10,78 %	-1,71 %
Scénario intermédiaire (le produit est remboursé le 12 mai 2025)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 359 €	10 500 €
	Rendement annuel moyen	-6,41 %	+3,82 %
Scénario favorable (le produit est remboursé le 12 mai 2031)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 594 €	10 500 €
	Rendement annuel moyen	-4,06 %	+3,82 %

En cas de remboursement anticipé, il a été supposé qu'aucun réinvestissement n'a été réalisé. Si vous sortez de l'investissement avant la fin de période de détention recommandée vous pourriez subir des coûts supplémentaires.

QUE SE PASSE-T-IL SI LES ASSURANCES MUTUELLES LE CONSERVATEUR NE SONT PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Vous êtes exposé au risque que L'Émetteur ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations concernant le produit, par exemple en cas d'insolvabilité ou de décision administrative de mesure de résolution. Cela peut avoir une incidence défavorable sur la valeur du produit et pourrait vous amener à perdre tout ou partie de votre investissement dans le produit. Dans le cas où Les Assurances Mutuelles Le Conservateur seraient dans l'incapacité de répondre à leurs obligations au titre du Contrat souscrit, un dispositif national de garantie, le Fonds de Garantie des Assurances de Personnes (FGAP) interviendrait en dernier ressort pour indemniser tout ou partie de la perte financière.

L'intervention du FGAP est à l'initiative de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. L'indemnisation prévue dans le cadre de la mise en œuvre de la garantie prend en compte l'ensemble des provisions représentatives des droits résultant des contrats d'assurance ou contrats et bons de capitalisation afférents à un même assuré, un même souscripteur de contrat, un même adhérent ou un même bénéficiaire de prestations.

Ces provisions sont reconstituées dans la limite de deux plafonds :

- Jusqu'à concurrence* d'un montant de provisions techniques de 70 000 € pour toutes les prestations.
- Jusqu'à concurrence* d'un montant de provisions techniques de 90 000 € pour les rentes résultant de contrats d'assurance en cas de décès et pour les rentes d'incapacité et d'invalidité.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé que :

- 10 000 EUR sont investis
- une performance du produit qui correspond à chaque période de détention présentée.

Investissement 10 000 € Scénarios	Si le produit est remboursé par anticipation au gré de l'Émetteur à la première date possible, le 12 mai 2025	Si le produit arrive à échéance (période de détention recommandée)
Coûts totaux	870 €	870 €
Incidence des coûts annuels*	7,53 % chaque année	1,25 % chaque année

* Ceci montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, ceci montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,80 % avant déduction des coûts et de 0,00 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

	Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	8,70 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez.	870 EUR
Coûts de sortie	0,50 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous recevrez et seront dus seulement si vous sortez avant échéance. Si un remboursement anticipé se produit ou si vous détenez le produit jusqu'à l'échéance, aucun coût de sortie ne sera dû.	50 EUR

Dans le cas où vous choisissez de sortir avant la fin du produit, des coûts de sortie peuvent s'appliquer en plus des montants indiqués ici.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 7 ans et 3 mois

La période de détention recommandée pour le produit est de 7 ans et 3 mois car le produit est conçu pour être conservé jusqu'à l'échéance ; il est toutefois possible que le produit soit résilié par anticipation en cas d'un remboursement par anticipation au gré de l'Émetteur ou du rachat de l'unité de compte Conservateur Double Opportunité Mai 2031.

Vous pouvez disposer de votre investissement à tout moment en demandant le rachat total ou partiel de votre contrat, sous réserve de l'absence de mise en œuvre de la limitation temporaire du paiement des valeurs de rachat (art. 49 loi n° 2016-1691 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique) et sous réserve d'absence d'acceptation bénéficiaire.

En procédant au rachat du produit avant l'échéance de ce dernier, vous encourez le risque de recevoir un rendement inférieur à celui que vous auriez reçu si vous aviez conservé le produit jusqu'à l'échéance.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit d'investissement, il conviendra de s'adresser au Conservateur, Cellule de traitement des réclamations, CS 41685, 75 773 Paris Cedex 16 ou par voie électronique à reclamations@conservateur.fr ou en renseignant le formulaire de réclamation directement sur le site internet du Conservateur www.conservateur.fr/reclamations/formulaire-reclamation. Le réclamant peut saisir le médiateur au terme du processus de traitement des réclamations défini par chaque établissement et en tout état de cause, deux mois après sa première réclamation écrite auprès des Assurances Mutuelles Le Conservateur, qu'il ait ou non reçu de réponse de leur part. Les coordonnées de la Médiation de l'Assurance ainsi que les modalités de saisine sont mentionnées sur notre site Internet www.conservateur.fr/reclamations.

Ces informations peuvent également être obtenues auprès de notre Centre d'accueil Téléphonique au 01 53 65 72 31 (numéro non surtaxé) ou sur demande écrite à l'adresse suivante : Le Conservateur, La Cellule de traitement des réclamations, CS 41685, 75773 Paris Cedex 16 ou par courriel : reclamations@conservateur.fr. Les conditions du recours à La Médiation de l'Assurance sont disponibles sur le site : www.mediation-assurance.org. Ces démarches sont gratuites et n'impliquent pas renonciation à tout autre recours légal.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Les informations contenues dans ce Document d'Informations Clés ne constituent pas une recommandation d'achat ou de vente du produit et ne remplacent pas la consultation individuelle avec votre agent général d'assurance. Le produit n'est pas et en aucune manière parrainé, vendu ou promu par un marché boursier, un indice ou une bourse ou un sponsor d'indices associé. Des informations complémentaires sur l'indice sont disponibles auprès de l'administrateur de l'indice. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques de US Person. Le terme « US Person » est défini dans le Règlement S du Securities Act des États-Unis de 1933, tel que modifié. Le Prospectus de Base (« Base Prospectus ») en date du 24 juin 2022, tel que complété depuis et jusqu'à la Date d'Émission (incluse) (le « Programme »), et les « Final Terms », peuvent être obtenus gratuitement auprès de l'Émetteur sur demande et sont également disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg à l'adresse <http://www.bourse.lu>.

